

LA COMMUNE

I- Généralité :

1- Définition :

La commune est une division territoriale administrative du Mali, elle est la collectivité territoriale de base. Ses habitants sont unis par des liens de solidarité et de communauté d'intérêts.

2- Types de commune :

Il existe **deux** types de commune au Mali : la **commune rurale** et la **commune urbaine**.

- La commune rurale :

Elle est constituée de villages ou de fractions.

- La commune urbaine :

Elle est composée de quartiers.

3- Gestion de la commune :

La commune est dirigée par un **conseil communal**, composé de conseillers communaux élus et est dirigée par un bureau municipal. Le bureau municipal se compose du maire et de ses adjoints.

Le conseil communal gère les affaires de la commune, le maire est chargé de faire exécuter ses décisions.

-
- Qu'est ce qu'une commune ?
 - Nomme le responsable de la commune.
 - Cite les fonctions du maire et du conseil communal.



Mairie de la commune V